

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DU CIMENT FONDU LAFARGE (1925-1935)

Société indochinoise du ciment fondu Lafarge
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
16 octobre 1925)

Cette société vient de se constituer au capital de 6 millions de francs, pour la fabrication et la vente en Extrême-Orient du ciment fondu.

Les chaux et ciments de Lafarge et du Teil ont apporté à la nouvelle affaire les procédés de fabrication du ciment fondu ainsi que les spécifications des bâtiments et machines à installer.

Nous croyons savoir que la fabrication du ciment fondu sera placée sous la direction technique des Ciments Portland de l'Indochine et qu'une première usine ayant une capacité annuelle de 12 à 15.000 tonnes sera édifiée prochainement près d'Haïphong. Elle disposera sur place des matières premières nécessaires à ses fabrications, à l'exception de la bauxite qui devra être importée.

Société indochinoise du ciment fondu Lafarge
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
30 octobre 1925)

Cette société vient de se constituer au capital de 6 millions de francs pour la fabrication et la vente en Extrême-Orient du ciment fondu.

Le principal apporteur est la Société des chaux et ciments de Lafarge et du Teil qui a reçu, en rémunération d'apport, 400 parts et qui touchera 5 % des bénéfices avant tous amortissements et réserves.

La fabrication du ciment fondu sera placée sous la direction technique des Ciments Portland de l'Indochine et une première usine d'une capacité annuelle de 12.000 à 15.000 tonnes sera édifiée prochainement près d'Haïphong.

Ciments Portland artificiels de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 décembre 1925)

[...] de concert avec les Ciments de Lafarge et du Teil, elle a constitué la Société indochinoise du ciment fondu Lafarge au capital de 6 millions. Cette filiale se spécialisera dans la fabrication du ciment fondu qui, inventé il y a une dizaine d'années dans les laboratoires de la Société Lafarge, trouve chaque jour de nouveaux débouchés.

Elle installe son usine sur des terrains appartenant aux Ciments de l'Indochine et à proximité de leurs établissements. [...]

Société indochinoise du ciment fondu Lafarge
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 février 1925)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Paris, du 4 juillet 1925, l'acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Thion de la Chaume, notaire à Paris, le 8 juillet même mois). M. Nicolas Perpignani¹, ingénieur, demeurant à Paris, a établi les statuts d'une société anonyme, ayant pour objet l'industrie et le commerce en Extrême-Orient du Ciment fondu Lafarge et de tout autre produit hydraulique, similaire ou analogue ;

La création, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux, à cet effet l'achat, la vente, l'échange, la location, la prise à bail, à court, ou à long terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles, propriétés et leur mine en valeur et leur exploitation ;

La prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques, leur exploitation, leur cession ou leur apport, la concession, de toutes licences d'exploitation ;

La participation à toutes entreprises ou opérations relatives aux objets ci-dessus, soit par voie d'apport ou de fusion, soit, par voie de création de société, soit, par souscription, achat de titres ou de droit sociaux, soit par voie de coopération, soit encore de toute autre manière ;

Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des affaires sociales.

La société prend la dénomination de : Société indochinoise du ciment fondu Lafarge.
Siège à Paris, rue de Stockholm, n° 1.

Apports. — Capital social. — Actions.

La Société anonyme des Chaux et ciments de « Lafarge et du Teil », au capital de 18.253.600 fr., dont le siège est à Viviers (Ardèche).

Apporte :

1° — Le droit exclusif de fabrication et de vente du ciment alumineux dit « Ciment fondu Lafarge » dans la zone de l'Extrême-Orient à l'est du 98^e méridien de Greenwich. sauf les Dominions britanniques (Hongkong et Singapour exceptés) et éventuellement les îles philippines ;

2° — L'engagement de mettre à la disposition de la présente Société ses connaissances générales techniques et industrielles, son expérience et de lui communiquer les recettes de composition et les procédés de fabrication du ciment fondu Lafarge, les spécifications et dessins des bâtiments et machines nécessaires, de façon à la mettre en mesure de fabriquer elle-même ce produit.

3° — L'engagement de faire profiter gratuitement la présente société de toutes les inventions nouvelles et de tous les perfectionnements qu'elle-même ou ses licenciés pourraient apporter à son procédé de fabrication actuel du ciment fondu ; etc.

Capital 6.000.000 de fr. en 12.000 actions de 500 fr.

Ciments Portland
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 octobre 1928)

¹ Nicolas Perpignani (1872-1950) : ingénieur ECP. Administrateur délégué à Paris des Ciments Portland artificiels de l'Indochine, etc. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Constructions_civiles_industrielles.pdf

[...] la Société indoch. du ciment fondu Lafarge commencera son exploitation industrielle fin 1928 ; nouvelle source de profits pour les Ciments de l'Indochine et pour les Chaux et les Ciments Lafarge. [...]

Ciments de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 novembre 1929)

[...] Récemment, les « Ciments de l'Indochine » ont pris des participations prépondérantes dans la « Société des Chaux hydrauliques de Lang-Tho* » et dans la « Société Indochinoise du Ciments fondu Lafarge » constituée d'accord avec la puissante Compagnie Pavin de Lafarge. Ces deux affaires sont susceptibles de corser encore ses magnifiques résultats et les actionnaires sont désormais beaucoup plus largement intéressés à leur progression certaine. [...]

Annuaire anc. élèves de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (1930) :

CHENU, Gaston (Ch), ESPCI, *1901, Licencié ès sciences physiques, [12, rue Francis-Garnier, à Haïphong \(Tonkin\)](#) ; directeur général de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine, de la Société des Chaux hydrauliques du Lang-tho et de la Société indochinoise du ciment fondu Lafarge ; président de la chambre de commerce et du conseil d'administration du Port autonome d'Haïphong.

AEC 1931/1051 ² :

Conseil. — MM. Pavin de Lafarge, prés. ; L. Marchegay [Cimindo], vice-prés. ; P. Daher, R. Ferrant [Cimindo], N. Perpignani [Cimindo], Peschart d'Ambly, R. Thion de la Chaume ³, de Waubert.

Société indochinoise du ciment fondu Lafarge
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 23 novembre 1935)

L'assemblée extraordinaire du 7 octobre a prononcé la dissolution anticipée de cette société dont le siège social est à Paris, 1, rue de Stockholm.

Elle a nommé liquidateurs : M. Perpignani (Nicolas), 1, avenue du Parc-Monceau, Paris, et M. Lahaye (Robert), 1, rue Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine (Seine), avec les pouvoirs les plus étendus, et sans aucune réserve, pour réaliser l'actif social et acquitter le passif.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE

² Archives Serge Volper.

³ René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1875-1945.pdf

Son représentant dans une trentaine de sociétés dont les Ciments Portland artificiels de l'Indochine et leur filiale Chaux hydrauliques du Lang-Tho.

Assemblée ordinaire du 11 juin 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 août 1936)

[...] Ainsi que nous vous le laissions prévoir dans notre rapport de l'année dernière, nous avons été amenés à arrêter l'activité de notre filiale, la Société indochinoise du ciment fondu Lafarge*. Sa dissolution a été prononcée le 7 octobre 1935 et la liquidation a été réalisée en plein accord avec nos associés, la Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil.

Par cette liquidation, votre Société est devenue propriétaire de l'ensemble des terrains et des bâtiments de notre filiale situés à Haïphong au voisinage immédiat de nos usines de ciments portland. [...]
